



## Plus value pour les locations meublées non professionnelles

Par **iledegroix**, le **08/09/2011** à **22:49**

Bonsoir,

Depuis 13 ans j'ai acheté un maison que je loue sous forme de studios meublés en loueur non professionnel, il ne me restait plus que 2 ans pour revendre sans plus-value, j'ai 66 ans, cet investissement a été fait pour constituer une retraite à ma femme qui n'a pas de revenus, excepté ma demi retraite si je décède avant elle..

Un amendement a t-il été prévu pour ces investissements non-professionnels ? mais pour lesquels je paye quand même une taxe professionnelle. On nous avait déjà "sucré" la déduction des travaux pour le calcul de la plus value, et je désespère à 66 ans de me voir taxé pendant encore 15 ans supplémentaires !!! dans mon cas la plus value se situe à hauteur de 50 000 E car j'avais acheté une maison en très mauvais état, je l'ai complètement réhabilité, donc sa valeur a été multiplié par 5 en 15 ans.

Je pense que ce statut de LMNP va en pénaliser beaucoup, est-ce que juridiquement on peut se défendre, car en aucun cas nous résidons dans ces établissements et ils ne sauraient constituer des "résidences secondaires" terme très flou

Merci pour ceux qui voudront bien me donner des pistes